15 janv. 1818

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE QUEBEC AUX CATHOLIQUES DE LA NOUVELLE ECOSSE.

JOSEPH OCTAVE PLESSIS,

par la miséricorde de Dieu et la grace du St. Siége Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. à nos très chers frères en N. S. les ecclésiastiques et fidèles catholiques de la Nouvelle Ecosse, Salut et Bénédiction.

LA PROVINCE que vous habitez, Nos TRES CHERS FRERES, faisant autrefois partie des possessions Françaises de l'Amérique du Nord, sous le nom d'Acadie, se trouva comprise dans les limites du diocèse de Québec, tel qu'établi par les Bulles du Souverain Pontife CLEMENT X. en 1674. Les premiers habitans de l'Acadie, principalement répandus dans les lieux nommés Beaubassin, Beauséjour, Les mines, Pisighit, la Grand-pré et Port-Royal, connus maintenant sous le nom de Comtés du Roi, de Hants et d'Annapolis, étaient recommendables par leur foi, leur simplicité et leur pureté de mœurs. Conquis par les armes Britanniques au commencement du dernier siècle et finalement cédés à l'Angleterre par le traité d'Utrecht en 1713, ils furent assez heureux pour conserver fidèlement leur religion au milieu d'un peuple qui n'avait pas le bonheur de la connaître. Mais leur simplicité même les égara. Quoique traités par leurs nouveaux maîtres avec des égards et des ménagemens sans exemple, ils se persuadèrent faussement que leur religion ne pouvait être en sûreté sous un Gouvernement Protestant. Delà leurs liaisons et leurs intelligences avec les Français encore alors en possession du Canada. Delà aussi l'expulsion générale prononcée contre eux en 1755, la confiscation de toutes leurs propriétés et leur déportation dans les colonies Anglaises de ce continent.

Avec les Acadiens, la religion catholique sortit de l'Acadie, du moins elle n'y exista que parmi les Sauvages Micmaks, jusqu'à ce qu'une petite partie des anciens colons ayant enfin obtenu d'y rentrer et des émigrations de Canada, d'Irlande et d'Ecosse y ayant été conduites, les Evêques de Québec eurent de nouveau occasion d'exercer leur sollicitude en faveur de cette partie de leur diocèse. Depuis 1784 il y a eu constamment parmi vous des prêtres catholiques chargés de vous conduire dans la voie du salut par la prédication de la parole de Dieu et par l'administration des sacremens Peu content de pourvoir à vos besoins spirituels par des pasteurs subalternes, notre prédécesseur immédiat voulut vous visiter par lui-même. Les consolations qu'il éprouva dans cette visite faite en 1803, n'ont pu être surpassées que par celles que vous nous avez données à nous-mêmes, lorsque nous vous avons, à notre tour, visités en 1812 et 1815. Nous avons été ravis de voir en plusieurs endroits de la province des peuples avides d'instruction et sincèrement attachés à la foi catholique. Nous avons trouvé dans les nouveaux Acadiens de Torbay, de Chezet-Cook, de la baie Ste. Marie et d'Argyle des vestiges bien marqués de l'excellent caractère de leurs ancêtres. La simplicité des Irlandais de Prospect, la ferveur de ceux d'Halifax ; l'empressement de ces derniers à s'approcher des sacremens, à entendre la parole du salut et à procurer de bonne heure à leurs enfans la connaissance des dogmes et de la morale chrétienne, ont été pour nous le sujet d'une joie inexprimable. Les Ecossais de Meragomish, de Ste. Marguerite et d'Antigonish se sont rendus recommendables à nos yeux par leur singulière affection pour leurs pasteurs. Nous savons avec quel zèle ceux de Ste. Marguerite firent, en 1816, le voyage d'Halifax dans une saison pénible, pour en emporter le corps de feu Mr. Aléxandre Macdonell, par un chemin de plus de 100 milles, et nous n'ignorons pas combien ceux d'Antigonish ont montré d'affection

et

et d'obéissance à Mr. Gaulin dans le peu de temps qu'il a passé parmi eux. Les Canadiens de Tracadi ne nous ont pas paru aussi attachés à leurs pasteurs. Nous avons, néanmoins, lieu de présumer que les soins de Monsieur Manseau pour les ramener à leur devoir n'auront pas été sans fruit. Que dirons-nous des pauvres Micmaks de Pomket et de Shebenecady? Ils nous ont crevé le cœur par l'exposé touchant et lamentable de leur état d'abandon. Vainement avons-nous mis tout en œuvre pour procurer à ces chers enfans le pain spirituel qu'ils nous demandaient. Nos mesures ont été déconcertées et il est devenu impossible de réaliser le désir extrême qu'avait excité en nous la vue de leurs pressans besoins.

Quelque tendre affection que nous ressentissions pour vous, Nos TRES CHERS FRERES, nous avons compris depuis long-temps que vous ne pouviez toujours faire partie d'un diocèse aussi vaste que celui de Québec. Dès l'année 1806, la première de notre Episcopat, nous avions fait à ce sujet des représentations au Saint Siége Apostolique et c'est avec beaucoup d'empressement que nous lui avons envoyé dans l'automne de 1816, notre résignation pure et simple de toute jurisdiction sur la péninsule de la Nouvelle Ecosse. Le Souverain Pontife dont la sollicitude s'étend à toutes les Eglises du monde, s'est rendu à nos vœux, nous a déchargés de cette Province et vient de l'ériger en Vicariat Apostolique confié aux soins du Révérendissime EDMOND BURKE, élu Evêque de Sion. C'est lui, Nos TRES CHERS FRERES, qui nous succède par rapport à vous. C'est lui qui est maintenant votre premier pasteur. C'est à lui qu'est confié en chef le gouvernement de vos ames. C'est de sa main que vos enfans recevront désormais le sacrement de Confirmation, et que les Ecclésiastiques tiendront et l'ordination et l'autorité nécessaire pour vous administrer l'instruction chrétienne et les sacremens. Vous reconnoîtrez pour missionaires ceux qu'il instituera, et il ne vous sera point permis de retenir comme tels ceux qu'il aura jugé à propos de destituer.

Quoique toute séparation d'un ancien pasteur d'avec ses ouailles ait inévitablement quelque chose d'amer; nous trouvons un très grand adoucissement à cette amertume, Nos TRES CHERS FRERES, dans la pensée qu'en devenant les brebis du Révérendissime Evêque de Sion, vous acquérez pour pasteur un homme recommendable à toute l'Eglise Catholique par la manière savante et lumineuse dont il a défendu la saine doctrine dans plusieurs excellens écrits; d'un homme dont l'affection vous est garantie par la bonté de son cœur et par une demeure de plus de seize ans dans votre Capitale. Nous espérons que par votre docilité et votre obéissance, vous lui rendrez supportables les pénibles devoirs de l'Episcopat. C'est ce que nous attendons de vous en échange de la sollicitude que nous avons eue pour vous jusqu'à présent, promettant que de notre côté nous ne cesserons de demander à Dieu qu'il vous conserve dans sa paix et dans l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le quinze janvier mil-huit-cent-dix-huit.

✠ J. O. EV. DE QUEBEC.

PAR MONSEIGNEUR,

P. F. TURGEON, Ptre. Sec.

assé parmi eux. Les
nés à leurs pasteurs.
Monsieur Manseau
Que dirons-nous des
nt crevé le cœur par
ainement avons-nous
pain spirituel qu'ils
st devenu impossible
ne de leurs pressans

vous, Nos TRES CHERS
ne pouviez toujours
Dès l'année 1806, la
es représentations au
sement que nous lui
re et simple de toute
ouverain Pontife dont
rendu à nos vœux,
Vicariat Apostolique
vêque de Sion. C'est
à vous. C'est lui qui
onfié en chef le gou-
ecevront désormais le
ront et l'ordination et
rétienne et les sacre-
stituera, et il ne vous
à propos de destituer.

es ouailles ait inévita-
and adoucissement à
ée qu'en devenant les
pour pasteur un hom-
ière savante et lumi-
excellens écrits ; d'un
de son cœur et par
Vous espérons que par
portables les pénibles
e vous en échange de
résent, promettant que
'il vous conserve dans
.

mes et le contre-seing
nit.

DE QUEBEC.

GEON, Ptre. Sec.